



## ARRÊTÉ MUNICIPAL AR19407

### numérotant la Belletière à Nort-sur-Erdre

Monsieur Yves DAUVÉ, Maire de la Commune de Nort-sur-Erdre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2213-28 ;

Vu l'arrêté numérotant le lieu-dit La Belletière du 4 décembre 2013 ;

Vu les arrêtés complémentaires du 27 janvier 2014, 5 mai 2015 et du 05 février 2016 ;

Considérant la création de 2 nouveaux logements sur la parcelle ZP 150 , il est nécessaire de revoir la numérotation de la Belletière ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** La numérotation de la route de la Belletière est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

PARCELLE	PROPRIETAIRE	ANCIENNE ADRESSE	NOUVELLE ADRESSE
ZP 150	LAMBERT Johann Logements locatifs	La Belletière	
		Bât. A	114 ter La Belletière
		Bât. B	114 ter La Belletière
ZP 77	Indivision LAMBERT	La Belletière	
		Terrain 3	116 ter la Belletière
		Terrain 4	116 bis la Belletière
ZP 160 – 162 – 164 – 166	Division MENARD	la Belletière	117 bis la Belletière

**Article 2 :** Les propriétaires apposeront le numéro, qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

**Article 3 :** Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 05 décembre 2019


 Pour le Maire et par délégation,  
**Cédric HOLLIER-LAROUSSE**  
 Adjoint au patrimoine bâti  
 & travaux de voirie

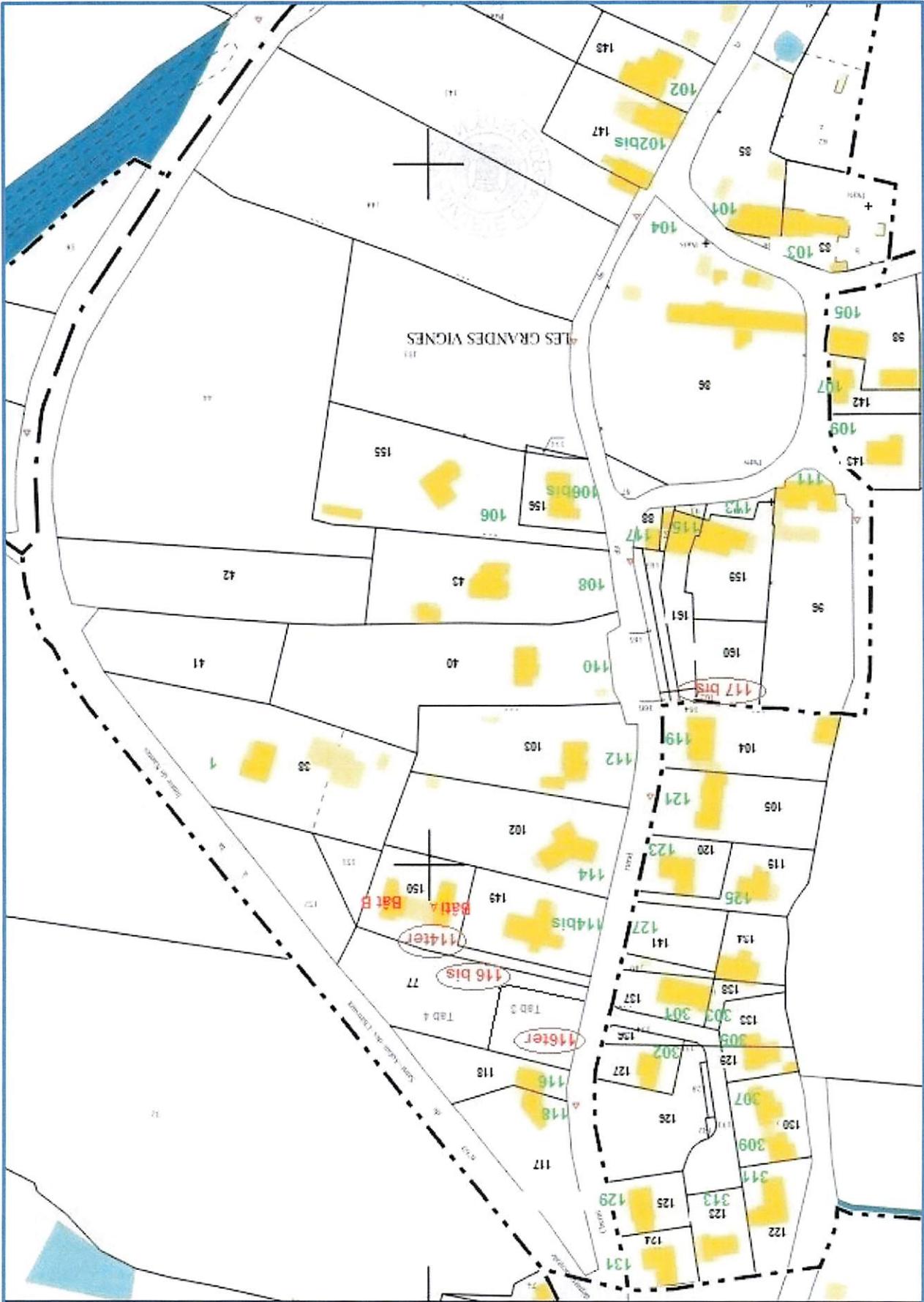
Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le *6/12/2019* publiée le *6/12/2019*

Acte n° *044 - 2144 01101 - 20191205 - AR 19407 - AR*



DST/JL/S